



Ville de Cerny

Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 🖨 mairie@cerny.fr

Madame, Monsieur,

Le 6 juillet 2023, le Conseil municipal a voté la modification du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs. De nouvelles dispositions relatives à l'inscription sont mises en place pour des raisons de responsabilités des encadrants et d'organisation des services.

Ainsi, dorénavant, pour pouvoir être accueilli en accueil périscolaire (accueil pré et post scolaire et accueil du mercredi), la pré-inscription est obligatoire.

Deux types d'inscription sont proposés, au choix des familles :

1. Une inscription annuelle
2. Une inscription par période (de vacances à vacances)

Pour chaque temps d'accueil, les jours de présence de votre ou vos enfant(s) doivent être précisés à l'aide de l'un ou l'autre des formulaires d'inscription ci-dessous.

Un enfant inscrit à l'accueil périscolaire sera obligatoirement récupéré au sein de la structure contre signature des parents.

Les effectifs d'encadrement étant fixés en fonction du nombre d'enfants préinscrits, la mairie se réserve le droit de refuser l'accueil des enfants non-inscrits dans les délais fixés.

Les modifications des besoins (ajout ou annulation de l'inscription), qui ne peuvent être que très exceptionnelles, devront être signalées sur présentation d'un justificatif, par mail, à mairie@cerny.fr. Toute absence non justifiée par mail sera facturée.

Ainsi, afin d'organiser l'accueil de votre ou vos enfant(s) aux services périscolaires (avant et après l'école et les mercredis), nous vous remercions de bien vouloir compléter et transmettre **AVANT LE 26 AOÛT 2024**, par mail à celine.pimentel@cerny.fr, ou par courrier, à la mairie, 8 rue Degommier 91590 CERNY, le formulaire de votre choix ci-dessous.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Coordinatrice Enfance-Jeunesse au 01 69 23 35 35 ou adresser un message à mairie@cerny.fr.

Marie-Claire Chambaret,
Maire de Cerny



Services périscolaires

Inscription annuelle 2024/2025

Ce formulaire d'inscription est à retourner OBLIGATOIREMENT avant le 26 août 2024 en mairie

Informations préalables

- Au-delà de la date butoir, les inscriptions seront acceptées en fonction du nombre de places disponibles.
- L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.
- Une facture est envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période. **Toute absence non justifiée par mail sera facturée**

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe (rentrée scolaire 2024-2025) :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Pour son inscription à l'année, cochez les cases correspondantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Journée					
Soir					

Pour mémoire :

- les enfants sont accueillis le matin entre 7 h et 8 h 30, le soir de 16 h 30 à 19 h. Le mercredi de 9 h à 17 h en structure fermée (avec un accueil à partir de 7 h et jusqu'à 19 h).

- les tarifs ont été fixés par délibération n° 2022/V/8 - 7.1 du Conseil municipal du 23 juin 2022, à savoir :

Pour les enfants scolarisés dans les écoles de Cerny qui fréquentent l'accueil pré et post scolaire

Quotient familial mensuel	Tarifs ½ h de présence
Q ≤ 1000,00 €	0,63 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	0,84 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	1,05 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	1,26 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	1,37 €
Q > 1 900,00 €	1,58 €

Pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis

Quotient familial mensuel	Tarifs jour/enfant (hors repas)		
	1 enfant accueilli	2 enfants accueillis	A partir de 3 enfants accueillis
Q ≤ 1000,00 €	7,40 €	7,30 €	7,20 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	10,10 €	9,90 €	9,80 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	13,80 €	13,60 €	13,40 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	16,65 €	16,40 €	16,20 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	20,55 €	20,30 €	20,00 €
Q > 1 900,00 €	23,30 €	23,00 €	22,70 €

Pour les familles extérieures à Cerny, le Conseil municipal a fixé, par délibération n° 2022/V/8-7.1 du 23 juin 2022, le tarif journalier de l'accueil de loisirs le mercredi à 39,90 €, hors repas (6€).

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire) :



Services périscolaires

Inscription Septembre-octobre 2024

Ce formulaire d'inscription est à retourner OBLIGATOIREMENT avant le 26 août 2024 en mairie

Informations préalables

- Au-delà de la date butoir, les inscriptions seront acceptées en fonction du nombre de places disponibles.
- L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.
- Une facture est envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période. **Toute absence non justifiée par mail sera facturée**

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe (rentrée scolaire 2024-2025) :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Pour une inscription pour la période allant du 2 septembre au 18 octobre 2024, cochez les cases correspondantes :

SEPTEMBRE 2024	Matin	Journée	Soir	OCTOBRE 2024	Matin	Journée	Soir
Lundi 2				Mardi 1 ^{er}			
Mardi 3				Mercredi 2			
Mercredi 4				Jeudi 3			
Jeudi 5				Vendredi 4			
Vendredi 6				Lundi 7			
Lundi 9				Mardi 8			
Mardi 10				Mercredi 9			
Mercredi 11				Jeudi 10			
Jeudi 12				Vendredi 11			
Vendredi 13				Lundi 14			
Lundi 16				Mardi 15			
Mardi 17				Mercredi 16			
Mercredi 18				Jeudi 17			
Jeudi 19				Vendredi 18			
Vendredi 20							
Lundi 23							
Mardi 24							
Mercredi 25							
Jeudi 26							
Vendredi 27							
Lundi 30							

Pour mémoire :

- les enfants sont accueillis le matin entre 7 h et 8 h 30, le soir de 16 h 30 à 19 h. Le mercredi de 9 h à 17 h en structure fermée (avec un accueil à partir de 7 h et jusqu'à 19 h).

- les tarifs ont été fixés par délibération n° 2022/V/8 - 7.1 du Conseil municipal du 23 juin 2022, à savoir :

**Pour les enfants scolarisés
dans les écoles de Cerny qui fréquentent
l'accueil pré et post scolaire**

Quotient familial mensuel	Tarifs ½ h de présence
Q ≤ 1000,00 €	0,63 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	0,84 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	1,05 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	1,26 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	1,37 €
Q > 1 900,00 €	1,58 €

Pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis

Quotient familial mensuel	Tarifs jour/enfant (hors repas)		
	1 enfant accueilli	2 enfants accueillis	A partir de 3 enfants accueillis
Q ≤ 1000,00 €	7,40 €	7,30 €	7,20 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	10,10 €	9,90 €	9,80 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	13,80 €	13,60 €	13,40 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	16,65 €	16,40 €	16,20 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	20,55 €	20,30 €	20,00 €
Q > 1 900,00 €	23,30 €	23,00 €	22,70 €

Pour les familles extérieures à Cerny, le Conseil municipal a fixé, par délibération n° 2022/V/8-7.1 du 23 juin 2022, le tarif journalier de l'accueil de loisirs le mercredi à 39,90 €, hors repas (6€).

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire) :